

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel) <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné  <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À Madame la Ministre-Présidente - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;</li> <li>- À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;</li> <li>- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;</li> <li>- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- Aux Directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> <li>- Aux Administrateurs d'Internats et Homes d'Accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;</li> </ul>
<b>Type de circulaire</b> <input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
<b>Période de validité</b> <input checked="" type="checkbox"/> A partir du 24/11/2016 <input type="checkbox"/> Du            au	<p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux membres des Services d'Inspection ;</li> <li>- Aux syndicats du personnel enseignant ;</li> <li>- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;</li> <li>- À Monsieur le fonctionnaire général dirigeant le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</li> </ul>
<b>Documents à renvoyer</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
<b>Mot-clé :</b>  DDRS DIMONA décalation des risques sociaux C131A - C131B - C78.3	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Signataire : Jean-Pierre HUBIN	
Personnes de contact		
Service ou Association : Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Christophe GÉRARD	02/413.26.68.	christophe.gerard@cfwb.be
HelpDesk DDRS	02/413.35.00.	ddrs@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2016, l'application informatique « DDRS » permet aux Établissements et Pouvoirs Organisateurs de réaliser, pour les membres de leur personnel **rémunéré à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, l'encodage

- des déclarations **DIMONA**
- des formulaires mensuels de déclaration des risques sociaux du secteur chômage relatifs aux scénarios d'indemnisation (anciens **C13B** et **C78.3**)

qui sont ensuite automatiquement transmis aux différents secteurs de la Sécurité Sociale concernés.

À partir du 01/01/2017, l'Application « DDRS » prendra également en charge l'encodage et la transmission des formulaires de déclaration des risques sociaux du secteur chômage relatifs aux scénarios d'admissibilité (actuellement **C131A**). Les modalités d'application concrètes vous seront communiquées prochainement par voie de circulaire.

La présente circulaire vous informe de l'organisation, pour les Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs, de cycles de formation d'une demi-journée à partir de janvier 2017 selon le calendrier ci-dessous.

Toutes ces matinées de formation se dérouleront de 9 à 12 heures dans les locaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, boulevard Léopold II, 44 (salle 6A101) à 1080 Bruxelles.

Date	Public Cible
Vendredi 20 janvier 2017	Utilisateurs découvrant l'application DDRS
Lundi 30 janvier 2017	Utilisateurs de l'Enseignement obligatoire
Jeudi 2 février 2017	Utilisateurs de l'Enseignement obligatoire
Lundi 13 février 2017	Utilisateurs de l'Enseignement non obligatoire
Lundi 13 mars 2017	Utilisateurs de l'Enseignement obligatoire
Lundi 20 mars 2017	Utilisateurs de l'Enseignement obligatoire
Vendredi 24 mars 2017	Utilisateurs de l'Enseignement obligatoire
Mardi 25 avril 2017	Utilisateurs de l'Enseignement non obligatoire

Chaque matinée peut accueillir 100 participants.

L'inscription se fait exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.inscription-facile.com/form/FUZebGxGwe5I3yEziJCA>

Les places seront attribuées dans l'ordre d'introduction des demandes.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN.**